

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-170 du 21 Mai 1996
portant nomination au Ministère des
Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11^e Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mai 1996

D E C R E T E :

Article 1er..- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Travaux Publics et des Transports :

- Directeur du Cabinet : Monsieur Hémianon KAKPO
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Mifoutaou SALIHOU
- Chef de Cabinet : Monsieur Fatiou TOUKOUROU
- Conseiller Technique aux Routes, cumulative-ment avec ses fonctions actuelles : Monsieur David Télé OLODO

- Conseiller Technique aux Trans-
ports

: Monsieur Christian DJOTOHOU

- Conseiller Technique au
Financement

Madame Edith Stella Victorine
: SABINO

- Directeur du Fonds Routier

: Monsieur Wilfried Aurélien
Moboladji AFFOIGNON

- Directeur du Centre National
de Sécurité Routière

: Monsieur Tadjou INOUSSA

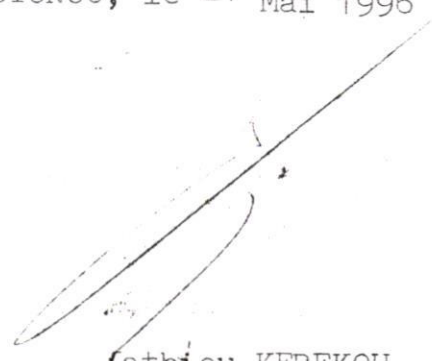
Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Mai 1996

par le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

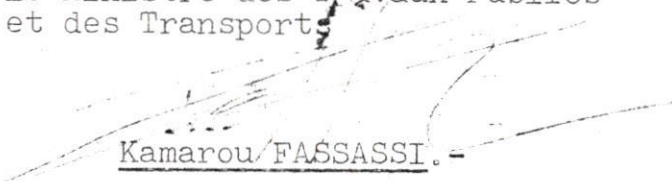
Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,


Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH. -

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports


Kamarou FASSASSI. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM-MTPT-MF 12 Autres
Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 Intéressés 8 JO 1. -